Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le 26/10/26
ID : 084-218401487-20261026-DDM38_2026-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE
DE
VILLES-SUR-AUZON
(VAUCLUSE)
TÉL. 04 90 61 82 05

DECISION DU MAIRE

PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°38/2026 du 26 OCTOBRE 2026

OBJET : MAPA POUR DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ANCIEN HOPITAL – AVENANT 2 AU LOT 4 MENUISERIES BOIS EXTERIEURES ET INTERIEURES

Le Maire de la Commune de Villes sur Auzon (Vaucluse),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22,

Vu la délibération en date du 31 mars 2026, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé,

Vu la décision du Maire n°6/2026 en date du 17 février 2026 par laquelle le Lot 4 MENUISERIES BOIS du MAPA de travaux de réhabilitation de l'Ancien Hôpital a été attribué à l'entreprise SILVANO SA d'AVIGNON 84000 pour un montant de 76 316.90 euros HT,

Vu la décision 16/2026 approuvant l'avenant 1 du lot 4 d'un montant de 1 636.00 euros H.T.

Considérant que des modifications en cours de chantier nécessitent qu'une protection des canalisations des EU EV soit réalisée dans le placard technique du couloir, cela induit une plus-value de 765.00 euros H.T.

DECIDE

- De signer l'avenant 2 au lot 4 MENUISERIES BOIS INTERIEURES ET EXTERIEURES pour des travaux de réhabilitation de l'Ancien Hôpital d'un montant de 765.00 euros H.T., portant le montant total du lot 4 à 78 717.90 H.T. soit 94 461.48 euros TTC, et le montant global du MAPA à 450 287.27 euros HT.

- La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait en sera affiché à la porte de la Mairie

Le Maire,
Frédéric ROUET

MAIRIE DE VILLES-SUR-AUZON 84570